

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 2024-109

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation de Monsieur BLAISE Didier, conducteur de travaux de la société SOLUTIONS 30 SUD-EST en date du 29 Mai 2024,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation pour des travaux de remplacement du poteau n°415659 ancien chemin de Correns devant être réalisés par la société SOLUTIONS 30 SUD-EST siégeant au 2229 route des Crêtes, 06560 VALBONNE, pour le compte d'ORANGE UIPCA,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, qu'il a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des ouvriers ou de la personne chargée de leur réalisation,

ARRÊTE

Article 1 : du lundi 17 Juin 2024 au lundi 1^{er} Juillet 2024 inclus, la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement ancien chemin de Correns de 07h30 à 17h30 par la société SOLUTIONS 30 SUD-EST.

Article 2 : Les véhicules affectés pour l'intervention des travaux seront autorisés à se stationner à hauteur du chantier sis ancien chemin de Correns,

Article 3 : Le chantier sera signalé réglementairement par la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

La société SOLUTIONS 30 SUD-EST se chargera de la signalisation du chantier.

Article 4 : La société SOLUTIONS 30 SUD-EST sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de BRAS et les agents de la Police Municipale de BRAS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La société SOLUTIONS 30 SUD-EST.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS.
- La Police Municipale de BRAS.

Le Maire,
Franck PERO

